



Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

N°AR-V-2026-144

Arrêté temporaire relatif à l'utilisation du domaine public communal

Le Maire de la Commune de Seiches-sur-le-Loir,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, L 2212-1 et suivants

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code de commerce, notamment l'article L 442-7,

Considérant la demande en date du 5 juin 2026 de Madame Jeannine CHEVÉ, résidant 20 rue Etienne Rabouin à Seiches-sur-le-Loir (49140), pour occuper le domaine public communal situé devant son domicile (placette) le mardi 23 juin 2026 de 18h30 à 23h00,

ARRETE

Article 1 : Madame Jeannine CHEVÉ, résidant 20 rue Etienne Rabouin à Seiches-sur-le-Loir (49140), est autorisée à occuper le domaine public situé devant son domicile (placette) le **mardi 23 juin 2026 de 18h30 à 23h00**,

Article 2 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable. Elle est personnelle, incessible.

Article 3 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 4 : La circulation des riverains et l'accès aux propriétés riveraines seront maintenus.

Article 5 :

Madame la Directrice Générale des services de la Mairie de Seiches-sur-le-Loir,
Monsieur le Responsable des services techniques de Seiches-sur-le-Loir,
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Seiches-sur-le-Loir,
Madame Jeannine CHEVÉ, résidant 20 rue Etienne Rabouin à Seiches-sur-le-Loir (49140),
sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée.

Article 6 :

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Fait en Mairie de Seiches-sur-le-Loir, le 8 juin 2026

Le Maire,
Francette GRIFFON



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois après sa publication. Il peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours sur le site internet www.telerecours.fr

Nantes dans un délai de deux mois
049 21 49 03 338 - 20260608-AR-V-2026-144-AR
Date de télétransmission : 09/06/2026
Date de réception préfecture : 09/06/2026

